

LOCATION MEUBLE DE VACANCES DE 36M² A LEITERSWILLER

BON DE RESERVATION (à renvoyer par courrier après consultation téléphonique)

Entre le propriétaire: M. et Mme WEIMER Laurent 24, rue des Eglises F-67250 LEITERSWILLER ☎+33 (0)6.08.40.75.57 ☎+33 (0)9.75.76.39.66 ✉ info@weimer.fr Site Internet : http://www.weimer.fr/	Entre le locataire saisonnier M. et Mme Adresse : Code Postal : Ville : Téléphone..... Gsm..... Email.....
---	--

Pour le meublé situé :

Adresse : **24 rue des Eglises**
F-67250 LEITERSWILLER
Position GPS : 48°55'4723N – 7°56'7756E ou D52

Pour un maximum de 4 personnes
Draps et torchons de vaisselle fournis

Animaux non admis sans autorisation du propriétaire

Durée de la location : du...../...../2010.....à.....heures
au...../...../2010.....à.....heures **Nombre de personne(s).....**

Location à la semaine : €.....*.....nombre(s) de semaine(s) =€
Location Week-end (2 nuits) =€
Autre Formule =€

Option(s) supplémentaire(s) :

Location du garage attenant 20€ / semaine =€
Ménage de fin de séjour 15€ / semaine =€
Fourniture de serviettes de bains (2 par semaine) 5€ / pers. /sem. =€

Lit bébé : Oui Non (Gratuit sous réserve de disponibilité)
Chaise haute : Oui Non (Gratuit sous réserve de disponibilité)

Montant total de la location€uros (Charges et options comprises)

**Un dépôt de garantie de 100 €uros vous sera demandé à votre arrivée en plus du solde.
Cette caution vous sera restituée à votre départ, déduction faite des éventuelles détériorations
ou du coût de remise en état des lieux.**

A renvoyer :

Un exemplaire du présent contrat, sans rature, ni surcharge, daté et signé avec la mention << lu et approuvé >>

Les arrhes représentant environ 25% de la somme soit :.....€uros sont à renvoyer avec ce bon de réservation dans un délai de **14 jours**. (Règlement par chèque bancaire français libellé à l'ordre du propriétaire.)
Passé ce délai, votre réservation ne sera pas prise en compte.

Il restera la somme de€uros à verser le jour de votre arrivée.

A Leiterswiller le/...../2010

J'ai pris connaissance des conditions générales de locations figurant au verso et notamment celles relatives à l'assurance

Le propriétaire
Monsieur WEIMER Laurent

Fait à
Le

Le locataire

Vous nous avez trouvés via :

- Notre site internet www.weimer.fr
 L'office de tourisme du Soutzterland L'office de tourisme de Wissembourg Le site www.mapeo.fr Autre veuillez préciser.....

Conditions générales de location

Les conditions générales décrites ci-après, ainsi que le règlement intérieur, délivré à l'arrivée du locataire, doivent être en tous points respectés, sous peine d'annulation du présent contrat.

1. Réservation

Nous ne prenons en compte que les réservations de personnes majeures. Elles peuvent se faire par écrit mais obligatoirement après accord téléphonique ou par mail.

La réservation est effective après réception du bon de réservation rempli et signé et des arrhes de 25% du montant total de la location et ce, sous un délai de 14 jours. Aucune modification (rature, surcharge....) ne sera acceptée sur les documents fournis au locataire.

2. Occupation des locaux loués

Le locataire jouira de la location d'une manière paisible et en fera bon usage conformément à la destination des lieux et du mobilier.

La location est consentie pour un séjour qui commencera et se terminera les jours et dates indiqués au recto.

Le locataire, signataire du présent contrat, ne pourra en aucune circonstance se prévaloir d'un quelconque droit au maintien dans les lieux à l'issue de la période location. La location conclue entre les deux parties au présent contrat ne peut en aucun cas bénéficier à un tiers, sauf accord du propriétaire.

Le locataire devra assurer le caractère paisible de la location et en faire usage conformément à la destination des lieux.

3. Responsabilités

Le locataire s'engage au respect des lieux et des personnes :

- dans l'utilisation des parties communes

- de jour comme de nuit, et ce dans le respect des voisins, les nuisances sonores ne sont pas acceptées.

Le bailleur décline toute responsabilité en cas de :

- vols, pertes ou dégâts de toutes sortes pendant ou, à la suite d'un séjour dans la propriété.

- non fonctionnement ou la mise hors service d'appareils techniques à l'intérieur et à l'extérieur de la location.

Le locataire est responsable des frais occasionnés par un usage non adéquat du bien loué et des équipements ou pour ne pas l'avoir laissé en bon ordre

4. Nombre de locataires

Si le nombre de locataires dépasse la capacité indiquée dans le contrat, et sans accord préalable, le propriétaire se réserve le droit de rompre le contrat ou de recevoir une majoration.

5. Animaux

Les animaux ne sont pas admis

6. Paiement

La réservation devient effective dès lors que le locataire aura fait parvenir au propriétaire des arrhes d'environ 25% du montant de la location et un exemplaire du contrat signé avec la mention lu et approuvé.

Le solde de la location sera versé le jour de l'arrivée sur les lieux.

La caution, dont le montant est indiqué dans le contrat sera versée après la visite des lieux. Elle sera remboursée le jour du départ, déduction faite du coût de la remise en état des lieux.

Si le locataire retarde son arrivée, il doit en aviser le bailleur et lui faire parvenir le solde du montant de la location. En cas de non-respect des délais de paiement, le bailleur se réserve le droit de rompre les accords unilatéralement et sans remboursement des sommes versées.

7. Annulation

Toute annulation doit être notifiée par lettre recommandée au propriétaire.

Avant l'entrée en jouissance du locataire, les arrhes resteront acquis au propriétaire. Les arrhes seront restituées si le meublé peut-être reloué pour le même prix et la même période, diminués du montant des frais de gestion.

Dans les 24 heures suivant la date d'arrivée : si le locataire ne se manifeste pas, le présent contrat deviendra nul, les arrhes restent acquises au propriétaire qui dispose de son meublé pour la location.

En cas d'interruption anticipée du séjour du locataire, et si la responsabilité du bailleur n'est pas mise en cause, il ne saura procéder à aucun remboursement, hormis la caution.

En cas d'annulation de la location, avant l'arrivée du locataire, par le bailleur : ce dernier reversera au locataire le double du montant des arrhes qu'il a perçu.

8. Prix

Ils sont établis en Euros.

9. Inventaire, état des lieux

A l'arrivée du départ locataire et à son départ, un inventaire des objets et du matériel contenu dans le meublé, sera effectué conjointement avec le propriétaire et son mandataire.

Toutes réclamations, concernant l'inventaire et la propreté du meublé devra être faite dans les 8 heures après la remise des clefs ; L'appartement loué contient le mobilier, la vaisselle, la literie conformément au descriptif du meublé.

Le locataire sera responsable des objets portés sur l'inventaire et sera tenu de rembourser le prix des objets détériorés et si nécessaire leurs remises en état. Le locataire devra signaler toute détérioration ou casse survenue pendant son séjour, le locataire s'engage à rendre le meublé à son départ aussi propre qu'il l'a trouvé à son arrivée.

10. Obligations

Le locataire sera tenu de se conformer au règlement intérieur, notamment pour le bruit, l'utilisation des poubelles, l'utilisation du parking.

11. Assurance

Le locataire sera tenu de s'assurer contre les dommages de toutes natures susceptibles d'engager sa responsabilité.

12. Caution ou Dépôt de Garantie

Le montant du dépôt de garantie est de 100€. Cette somme sera rendu le jour du départ et pour autant que le bien loué soit restitué en bon ordre et aussi propre qu'à l'arrivée. En cas de perte, dégradations, vol, d'éléments intérieurs ou extérieurs à la location suite à une action commise par le locataire ou toute tierce personne présente sur le domaine avec l'accord du bailleur, le montant de ce dépôt sera minoré des frais de remplacement et/ou de réparations sur présentation de justificatifs par le bailleur sous un délai maximum de deux mois.

13. Stationnement

Le stationnement n'est autorisé que sur la partie située devant la location, veillez à ne pas bloquer l'accès aux autres véhicules.

14. Accès connexion Internet

L'accès WIFI à l'Internet et protégé par une clé de sécurité, celle ci peut être demandée au propriétaire.

La consultation et le téléchargement du contenu de sites ou la participation à des forums dont le contenu constitue des infractions à la loi, est contraire à l'ordre public ou aux bonnes mœurs, sont interdits : il en est ainsi, par exemple, des sites dont le contenu est de nature pornographique ou pédophile.

15. Litige

Tout litige sur l'exécution des présentes sera de la compétence des tribunaux.